



Une des priorités du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois : L'enfance

Situé sur les hauteurs de Lausanne, le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV) domine la ville et le lac Léman de ses divers édifices, dont l'imposant bâtiment principal, haut de vingt étages. C'est d'ailleurs au onzième de ces étages que se trouve une partie de l'activité pédiatrique du CHUV, l'autre étant rassemblée à l'Hôpital de l'Enfance (HEL) de Lausanne, à quelques kilomètres de là, à la rue de Montétan. Au CHUV sont réservés les pathologies lourdes nécessitant des compétences très spécialisées, ainsi que les soins intensifs, les plateaux techniques et l'imagerie, utilisés aussi par les adultes. L'établissement de Montétan abrite quant à lui les consultations, l'activité ambulatoire, la plupart des interventions chirurgicales, l'hospitalisation de cas plus légers qu'au CHUV, ainsi que les urgences, à l'exception toutefois de celles qui montrent un caractère vital et sont alors transférées à la Cité hospitalière.

Cette double offre de soins pédiatriques est liée à des raisons historiques. L'Hôpital de l'Enfance (HEL) de Lausanne, institution privée reconnue d'intérêt public, fondée en 1861, et la pédiatrie du CHUV, à la Cité hospitalière, ont fusionné à la fin du XX^e siècle pour former une entité commune, le Département médico-chirurgical de pédiatrie. Depuis 2004, toute l'activité de l'HEL est gérée par le CHUV. Mais la dispersion des activités engendre des difficultés d'ordre médical, organisationnel et sécuritaire, auxquelles s'ajoute un manque crucial d'espace, dont les besoins ont été évalués à 30 000 m² de surface brute, pour faire face à la croissance démographique et au développement des activités. Très vite s'est donc imposée l'idée de réunir la pédiatrie en un seul lieu et dès le début des années 2000, des groupes de travail ont été constitués afin de définir les modalités d'un tel bouleversement. Plusieurs options en effet ont été envisagées : intégration de la pédiatrie dans le Bâtiment hospitalier (BH) ou au contraire transfert de toute l'activité sur le site de Montétan, maintien de l'ambulatoire et des urgences à Montétan et concentration des hospitalisations à la Cité hospitalière, extension des services ou encore construction d'un nouvel hôpital comprenant un plateau technique et des unités lourdes entièrement dédiés aux enfants. Ces différentes solutions ont été abandonnées parce qu'elles se heurtaient toutes à un manque de place, à un risque de dysfonctionnement dans le cas de la conservation de deux sites ou à un surcoût si on décidait de doubler les infrastructures existantes. En fin de compte, l'alternative retenue, édification d'un hôpital pédiatrique au sein de la Cité hospitalière, relié directement au bâtiment principal par trois tunnels permettant aux petits malades de bénéficier du matériel de pointe déjà opérationnel, représente le meilleur compromis, d'autant plus qu'il libérera, au onzième étage du BH, de la place pour les adultes, eux aussi à l'étroit au CHUV. Le 23 avril 2013, le Grand Conseil du canton de Vaud s'est prononcé à l'unanimité pour cette dernière option et a voté un crédit de 170 millions de francs pour à la fois l'étude et la réalisation du projet. Ensuite, tout est allé très vite : après une première sélection de trente-sept candidats dès mars 2013, quatorze ont participé au premier degré du concours, quatre au second. Le 14 février 2014, c'est le Groupement GMP-Hamburg-JB Ferrari qui a été choisi, à la « quasi-unanimité » du jury présidé par Olivier Français, conseiller national et conseiller municipal en charge des travaux de la ville de Lausanne. L'enquête publique doit démarrer en 2015 et les travaux en 2016 pour une ouverture fin 2019-début 2020.

« La maîtrise de la logistique, en milieu hospitalier, est fondamentale »



Olivier Français, conseiller national du canton de Vaud et conseiller municipal en charge des travaux de la ville de Lausanne, président du jury

Quel est le rôle de la ville de Lausanne en terme de politique hospitalière ?

Olivier Français : Le canton de Vaud, dans lequel se trouve Lausanne, présente la particularité, je dirais même l'opportunité, d'avoir la responsabilité de l'aménagement du territoire communal. La ville de Lausanne est en principe maître dans ce domaine. Mais pour les projets d'intérêt public, il y a transfert des compétences du niveau municipal au niveau supérieur, c'est-à-dire cantonal. Les équipements hospitaliers d'intérêt public sont gérés par un plan d'affectation cantonal qui détermine le sol, définit le type d'activité, en l'occurrence une activité d'intérêt public, ainsi que la dimension des constructions, en plan et en hauteur. Le CHUV, propriétaire de son terrain, est géré quant à lui par un plan spécial et par le plan d'affectation cantonal. On se voit une ou deux fois par an pour faire le point sur cette partie du territoire. Mais à la fin, c'est bien la municipalité qui accorde le permis de construire.

Qui finance le nouvel hôpital pour enfants ?

O.F. : En ce qui concerne les projets du Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), c'est le Conseil d'Etat cantonal qui en assure les financements. Le futur hôpital pour enfants bénéficie d'une enveloppe de 170 millions de francs suisses, qui a été votée en avril 2013. Monsieur Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat, m'a délégué la mission de superviser les travaux hospitaliers, en tant que directeur des travaux de la ville de Lausanne, et c'est également lui qui m'a nommé président du jury pour ce nouvel établissement. Je lui suis reconnaissant d'avoir choisi pour cette responsabilité le directeur de l'aménagement communal, car le nouvel établissement sera construit au milieu de la Cité hospitalière, elle-même située au cœur de la ville.

Comment avez-vous appréhendé cette responsabilité de président du jury ?

O.F. : Je suis président de la Société des ingénieurs-architectes du canton de Vaud et j'ai une formation technique, ce qui m'a facilité la tâche. Mais je dois dire que l'équipe de Madame Catherine Borghini-

Polier, directrice du CHUV chargée des Constructions, Ingénierie, Technique et Sécurité, a réalisé un travail remarquable, avec un cahier des charges très complet et très précis. Cette équipe a établi un devis de 170 millions de francs suisses et il fallait que les candidats respectent cette enveloppe financière, ainsi que le programme imposé. C'étaient les deux critères prioritaires de sélection.

Avez-vous une idée précise de ce que devait être ce futur hôpital ?

O.F. : Quand on m'a demandé de présider ce jury, je suis allé voir l'Hôpital de l'Enfance (HEL) de Lausanne actuel, installé à Montétan, afin de mieux comprendre les besoins exprimés par l'exploitant. J'ai découvert à l'hôpital une quantité de métiers divers et variés, l'importance de séparer et de garantir les flux des patients, des urgences, des visiteurs, du personnel, tout en permettant l'accès aux ambulances, aux voitures particulières, voire aux hélicoptères. La maîtrise de la logistique, en milieu hospitalier, est fondamentale. Elle doit donc être bien conçue par les projeteurs. Elle requiert une expertise professionnelle de haut niveau, d'autant plus quand il s'agit d'un concours lancé dans le cadre d'un marché public. Il y a obligation d'avoir plus de compétences techniques.

Qu'est-ce qui vous a plu dans le projet présenté par le Groupement GMP-Hamburg-JB Ferrari ?

O.F. : Le projet devait tout d'abord relever un véritable défi : construire le nouveau bâtiment au-dessus ou à côté de la station de métro M2 qui justement a été conçue dès le départ pour permettre la reprise éventuelle de la structure. Le métro de Lausanne a été inauguré en 2008 et il a été le premier à avoir des pentes de 12%, rendues nécessaires par la configuration de l'agglomération qui présente d'importants dénivelés. La ligne M2 relie le CHUV, qui se situe autour de 550 m d'altitude, aux berges du lac, à 372 m, et dessert tout le centre-ville. Le Groupement GMP-Hamburg-JB Ferrari nous a en particulier séduits par l'intégration du futur hôpital à la station de métro. C'est un point important : le coût de l'ouvrage en sous-sol atteint 15 à 20 millions de francs suisses de travaux spéciaux.

Quelles étaient les contraintes liées au choix de l'installer dans la Cité hospitalière ?

O.F. : Effectivement, l'autre exigence était de réussir une implantation tenant compte de l'existant, entre la maternité et le bâtiment hospitalier principal, sur une forte pente, sans cacher la vue aux usagers des autres édifices. Ce n'était pas facile, l'ensemble de la Cité hospitalière étant composé de constructions disparates, datant d'époques différentes. Ce groupement allemand possède une grande expérience en architecture hospitalière et il s'est adjoint les compétences d'un architecte de Lausanne, Jean-Baptiste Ferrari, pour lui apporter la culture et les spécificités locales. Le projet de cette équipe faisait partie des deux meilleurs, du point de vue de l'exploitant, et il a été retenu à la quasi-unanimité.

Quelles sont ses autres qualités ?

O.F : Le projet répond parfaitement aux besoins exprimés par le milieu hospitalier dans ses trois fonctionnalités qui sont les soins, l'enseignement et la recherche. Ce qui est fondamental pour moi, c'est l'accompagnement du patient, qui est bien pensé. Mais il importe de le souligner, le projet s'intègre bien dans le tissu urbain en proposant une promenade publique traversant le site, un cheminement piétonnier avec un parking de plus de 330 places au-dessous. La construction elle-même est longue puisqu'elle s'étire sur environ cent-cinquante mètres, tout en présentant une hauteur raisonnable de neuf niveaux dont un rez-de-chaussée et deux enterrés. Enfin, le projet offre une organisation rationnelle des flux et respecte les coûts.

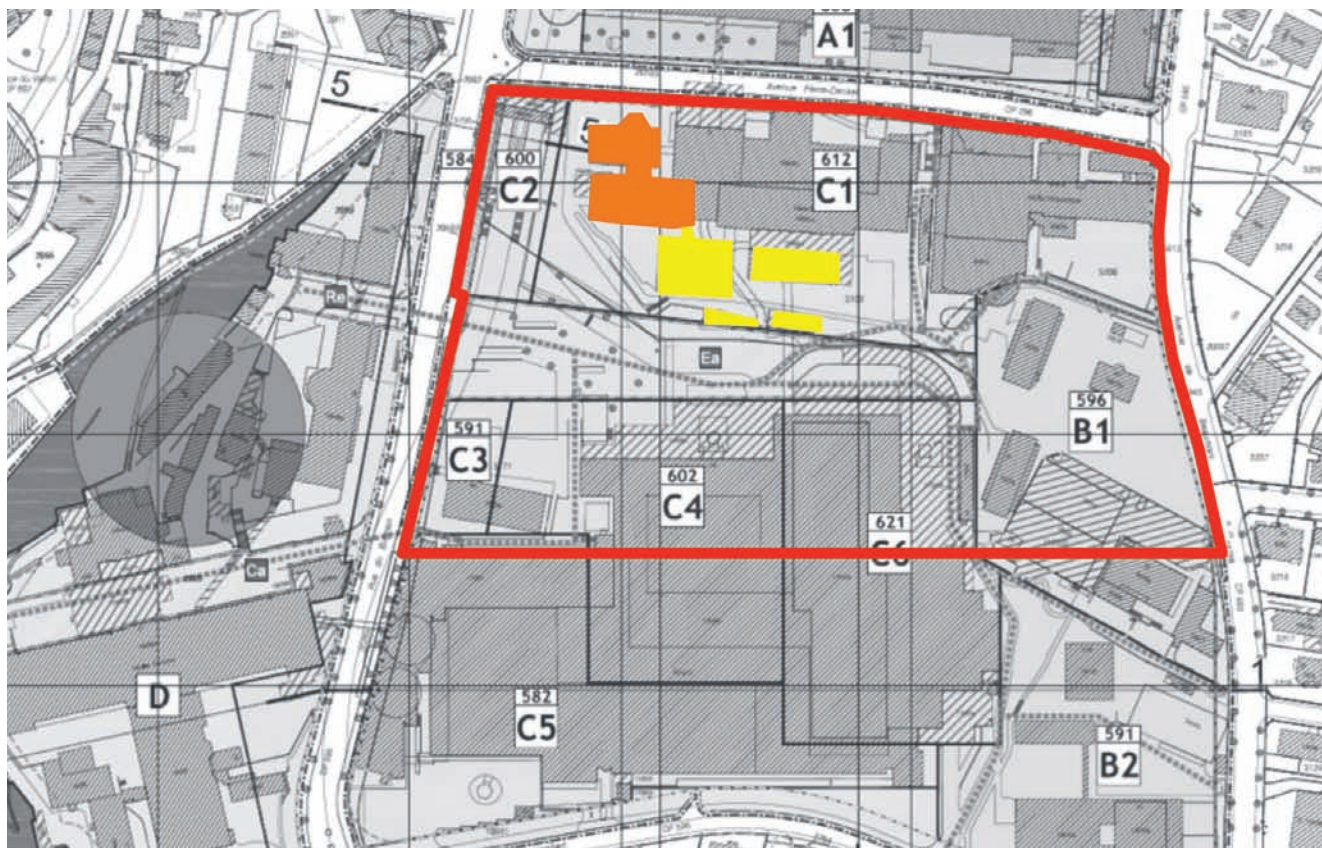
Le choix a-t-il été difficile ?

O.F : Il a surtout été passionnant. En réalité, c'est toute la démarche aboutissant à ce choix qui m'a particulièrement intéressé, car on a vu évoluer les projets au fil des derniers mois correspondant au 2^e degré du concours auquel participaient quatre finalistes. Nous avons accompagné les projeteurs qui ont eu ainsi la possibilité de développer leur projet en fonction des demandes de chacun. Nous avons pu du coup tester leur réactivité, ce qui est important pour la suite du projet. En effet, la médecine et surtout les technologies médicales évoluent vite et il était nécessaire de prévoir une certaine flexibilité. Je dois

dire que les quatre finalistes ont été de bonne écoute. Le jury était composé essentiellement de professionnels avec des architectes qui connaissaient bien les hôpitaux et des exploitants qui savaient lire les plans. Si on ne met pas de professionnels dans un jury, on risque de faire des erreurs. Alors oui, le concours était difficile au niveau technique mais passionnant à piloter.

Comment avez-vous procédé ?

O.F : Mon rôle a été somme toute modeste. Il consistait surtout à faire parler les gens, à les aider à exprimer leurs pensées. L'appel d'offres a été lancé en mars 2013. Pour le premier degré, en mai 2013, nous avons eu quatorze candidats, sélectionnés sur leur expérience. Nous les avons tous reçus pendant une à deux heures. Il y a eu beaucoup de dialogues, d'échanges. La démarche était véritablement participative. Pour le deuxième degré, en octobre 2013, nous avons retenu quatre candidats qui ont retravaillé leur projet jusqu'en janvier 2014. Personnellement, j'ai insisté sur la gestion des flux car j'ai été frappé, dans l'Hôpital de l'Enfance (HEL) de Lausanne actuel, par le nombre incroyablement élevé de personnes qui arrivent avec beaucoup d'émotion, qui ont visiblement peur ou de la peine. Tout cela doit pouvoir se gérer. Mais tout était prévu. L'équipe de Madame Borghini-Polier a réussi à faire un assemblage très complet des besoins pour les intégrer de cette façon.



- Périmètre
- Bâtiments à démolir
- Pour l'extension future en 2^{ème} étape.